Nations Unies S/2011/554

Conseil de sécurité

Distr. générale
2 septembre 2011
Français
Original : anglais

Septième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des résolutions 1886 (2009) et 1941 (2010) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Conseil m'a prié de l'informer tous les six mois des progrès accomplis dans l'exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), porte sur la période allant du 1er mars au 31 août 2011.

II. Faits marquants

2. Au cours de la période considérée, la Sierra Leone a célébré le cinquantième anniversaire de son indépendance dans une atmosphère de fierté nationale et de détermination accrue à faire face aux défis socioéconomiques du pays et à consolider la paix et la stabilité.

3. Les principaux partis politiques ont intensifié leur préparatifs pour les élections présidentielle, législative et locales de 2012. Le principal parti d'opposition, le Sierra Leone People's Party (SLPP), a gagné un procès qui lui avait été intenté. Il a ensuite tenu une conférence nationale au cours de laquelle il a élu son candidat à l'élection présidentielle de 2012. Le Président Koroma avait été désigné candidat du parti au pouvoir, le All People's Congress (APC), lors de la conférence qui s'était tenue en 2009 à Makeni. La Commission électorale nationale a bien avancé dans les préparatifs des élections de 2012. Les listes électorales seront établies au premier trimestre de 2012. La Sierra Leone est prête pour ce rendez-vous électoral.

4. Si les projections financières actuelles se vérifient, l'expansion du secteur minier devrait dans un proche avenir contribuer à un accroissement notable des recettes du pays, ce qui devrait faciliter la tâche du Gouvernement et lui permettre d'apporter des changements économiques et sociaux importants. Pour que ces perspectives encourageantes se concrétisent, il faudra cependant mettre en place des mécanismes solides de responsabilisation et de transparence. Les autres défis auxquels il faudra s'attaquer sont ceux du chômage des jeunes et des conséquences négatives de l'urbanisation, de la pauvreté et de la cherté de la vie.

Merci de recycler

A. Actualité politique

5. Le climat politique général est resté calme. Les relations entre le parti au pouvoir, l'APC, et le SLPP continuent d'être marquées par une profonde méfiance mutuelle.

6. La Sierra Leone a célébré le cinquantième anniversaire de son indépendance le 29 avril 2011. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le Président Koroma a rappelé le violent conflit des années 90 et affirmé que cette célébration était celle de la nouvelle Sierra Leone qui œuvrera à la consolidation de la paix, de la démocratie et du développement. Il a aussi souligné que les Sierra-léonais devaient régler leurs différends par des moyens pacifiques, civils et constitutionnels. Il s'est en outre félicité des efforts déployés par des partenaires internationaux tels que le Royaume-Uni, le Nigéria et l'ONU, qui ont contribué à mettre fin à la guerre civile. Dans le cadre de cette célébration, le BINUCSIL, avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la collaboration de groupes locaux, a lancé le « Flambeau de la paix », qui a parcouru l'ensemble du pays et donné l'occasion aux divers acteurs de réaffirmer leur engagement pour la paix et l'unité de la Sierra Leone.

7. Du 29 au 31 juillet 2011, le SLPP a tenu une conférence nationale à Freetown et élu, parmi 19 candidats dont trois femmes, l'ancien Chef d'État, le général de brigade à la retraite Maada Bio, candidat du parti à l'élection présidentielle de 2012. Les membres du Comité exécutif national du parti ont également été élus lors de cette conférence qui avait été précédée par des dissensions et des violences au sein du parti. Un des candidats à l'élection présidentielle avait porté plainte auprès de la Cour suprême au motif que le mandat des délégués du parti à la conférence nationale avait expiré, ce qui a conduit la Cour à rendre une ordonnance de sursis à exécution concernant la tenue de la conférence.

8. Au cours de la période considérée, mon Représentant exécutif a tenu des consultations avec de hauts dirigeants du SLPP et leur a offert ses bons offices pour aider à résoudre leurs divergences et assurer le succès de la conférence. Le parti a organisé des élections pour désigner ses candidats aux élections locales et, le 19 juillet, la Cour suprême a levé son ordonnance, ouvrant ainsi la voie à la tenue de la conférence nationale.

9. Selon les observateurs locaux et internationaux, la conférence s'est dans l'ensemble bien déroulée et a donné lieu à des votes crédibles. Les réunions organisées par les candidats dans le pays pour solliciter l'appui des délégués ont eu un effet positif sur la démocratie en Sierra Leone. La police a assuré la sécurité pendant la conférence et le parti APC, dans un geste de bonne volonté, a ordonné que ses bureaux, situés à proximité du lieu de la conférence, demeurent fermés, et que ses membres s'abstiennent de porter les couleurs du parti pendant la durée de la conférence. Cependant, à une conférence de presse tenue le 5 août, le Secrétaire général du parti APC, Victor Foh, a soulevé des questions sur le rôle qu'avait joué M. Bio (le candidat du SLPP à l'élection présidentielle) dans le régime militaire du Conseil national provisoire de gouvernement (NPRC) qui avait renversé un gouvernement APC en mars 1992. M. Foh a affirmé que le pays avait la responsabilité de rejeter collectivement la candidature de Bio à l'élection de 2012.

10. Les dissensions au sein du People's Movement for Democratic Change (PMDC), troisième parti représenté au parlement, n'ont pas cessé. Le PMDC était

représenté au gouvernement depuis 2007, mais il a annoncé le 7 avril qu'il quittait la coalition avec le parti au pouvoir. Cette décision a été publiquement rejetée par trois ministres PMDC dont deux ont par la suite démissionné du parti.

11. Une élection partielle cruciale a eu lieu le 28 mai dans le district de Kailahun, à l'est du pays à la suite de la vacance d'un siège parlementaire dont le titulaire, membre du SLPP, avait été nommé au gouvernement APC et a par la suite présenté sa démission de son parti. Ce district est une place forte du SLPP. La campagne politique y a été tendue et a donné lieu à des heurts entre partisans du SLPP, de l'APC et de la National Democratic Alliance (NDA). Soucieux d'éviter une dégradation de la situation, le BINUCSIL a facilité la visite dans le district de représentants de la communauté internationale établis à Freetown. Ceux-ci ont rencontré les candidats et d'autres acteurs qu'ils ont engagé à la retenue. Le Bureau a aussi contribué, en collaboration avec la Commission d'enregistrement des partis politiques, à mobiliser l'Association des jeunes de tous les partis politiques (APPYA), en vue de conduire les actions destinées à mettre un terme à la violence. Cette initiative a permis d'ouvrir la voie à la tenue d'élections pacifiques qui ont été remportées par le candidat du SLPP.

Mise en œuvre du communiqué conjoint du 2 avril

12. Si le Gouvernement n'a pas encore publié le Livre blanc sur les troubles politiques de mars 2009, le BINUCSIL a continué de collaborer à la mise en œuvre du communiqué conjoint du 2 avril. Le Bureau, avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, a joué un rôle de premier plan dans la création de l'Association des femmes de tous les partis politiques (APPWA), qui a été lancée par le Président Koroma le 12 juin à Bo. À cette occasion, le Président a réitéré son engagement à réserver aux femmes 30 % des sièges au sein des institutions de gouvernance et des organes élus. L'APPWA, dont la convention a élu un comité exécutif national, a poursuivi son travail de sensibilisation dans les médias et tenu des réunions de coordination avec les groupes parlementaires de femmes, des conseillères et des organisations de la société civile afin de déterminer les moyens de renforcer la participation politique des femmes.

13. L'APPYA a également été appuyée par le Bureau, grâce au soutien financier du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix. L'APPYA, qui est composée du SLPP, de l'APC, du PMDC et de la NDA, est pleinement opérationnelle et présente dans les 112 circonscriptions du pays. Elle a également ouvert un bureau à Freetown. Témoignant de sa volonté de favoriser la transparence, elle a aussi élaboré un manuel financier. L'APPYA et l'APPWA constitueront des forums de premier plan pour promouvoir le règlement des conflits, la tolérance politique et la non-violence lors des élections de 2012.

14. Au cours de la période considérée, on a élaboré un programme de sensibilisation aux messages de tolérance politique et de cohésion nationale contenus dans le communiqué conjoint, s'appuyant sur des films et des sketches. Ce programme, qui sera mis en œuvre prochainement, est destiné à des communautés locales traversées par des tensions politiques. Des films seront en outre diffusés à la télévision et des émissions seront radiodiffusées dans tout le pays. Ces activités qui entrent dans le cadre de la mise en œuvre du communiqué conjoint ont été menées par le Bureau avec l'appui financier du Fonds.

Préparation des élections de 2012

15. La préparation des élections de 2012, qui devraient se tenir le dernier trimestre de l'année, suit son cours. Pour assurer une bonne coordination et cohérence de la planification des élections, le comité directeur des élections s'est réuni deux fois sous la coprésidence du Ministre des finances et du développement économique et de mon Représentant exécutif. Les partenaires internationaux de développement et des acteurs nationaux importants y ont pris part. La Commission électorale nationale a donné un aperçu de l'aide matérielle vitale fournie au Gouvernement, qui cofinancera les élections avec des partenaires internationaux. La Commission, aidée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a également entamé l'examen de son plan stratégique 2010-2014 en mettant l'accent sur le budget des élections de 2012. Des discussions sont en cours sur les préoccupations soulevées par les représentants de la police lors des réunions du Comité directeur des élections qui avaient recommandé d'accorder une attention particulière au renforcement de la mobilité de la police.

16. Une attention spéciale est également donnée au lancement d'un processus de réforme du dispositif légal régissant les élections de façon à pouvoir, entre autres, répondre à des controverses juridiques telles que celle qui a marqué l'élection présidentielle de 2007 pour savoir si la Commission électorale nationale était ou non habilitée à annuler des votes. En conséquence, la Commission, avec l'appui du Fonds commun pour les élections qu'administre le PNUD et celui du Bureau, a organisé du 29 au 31 mars un atelier sur la réforme des textes régissant les élections auquel ont participé les partis politiques et la société civile. Les participants ont soumis leurs recommandations à un comité technique composé de la Commission de réforme de la loi et du Département de la magistrature, du BINUCSIL et de représentants de la société civile. Le comité a examiné les conclusions de l'atelier et formulé des recommandations sur plusieurs questions telles que les dates des élections publiques, les règles régissant l'élection d'un président ou la perte du droit de siéger au Parlement.

17. Le processus de réforme concernant la Commission d'enregistrement des partis politiques a commencé. On se penchera dans ce cadre sur des questions liées à la compétence de la Commission, notamment les sanctions en cas de violation du code de conduite des partis politiques et la possibilité d'accorder à la Commission des pouvoirs quasi-judiciaires pour faire face à de telles infractions.

18. Dans la perspective des élections de 2010, des progrès considérables ont également été accomplis dans la mise en place d'un système biométrique d'inscription des électeurs. Le PNUD a engagé un expert international qui a travaillé en collaboration étroite avec la Commission pour mettre au point les modalités du système. Conformément aux obligations établies en matière d'achats, une équipe conjointe composée de membres de la Commission électorale nationale et du PNUD a retenu, au début du mois de juin, deux soumissionnaires qui ont par la suite testé sur le terrain les différents éléments de leur système biométrique. Par souci de transparence, plusieurs observateurs représentant des partis politiques, des organisations de la société civile et la Commission d'enregistrement des partis politiques ont été invités à assister aux tests qui se sont révélés positifs, les données ayant été traitées comme il convient par les deux systèmes testés.

19. La Commission électorale nationale a tenu une conférence de presse en juin pour présenter le système biométrique. Elle a également prévu de sensibiliser les

électeurs et les partis politiques aux avantages de ce système. Les inscriptions sur les listes électorales auront lieu au cours du premier trimestre de 2012.

Contribution d'acteurs non étatiques

20. Au cours de la période considérée, le BINUCSIL a continué de collaborer avec le Conseil interconfessionnel, les chefs coutumiers, les associations de jeunes et de femmes, les organisations communautaires, les médias et les établissements universitaires afin de mobiliser les acteurs non étatiques importants et veiller à ce qu'ils jouent un rôle constructif lors des élections de 2012. Il s'agit également pour le Bureau de contribuer à renforcer les capacités de ces institutions afin qu'elles puissent, à long terme, mener des actions de prévention des conflits et de médiation, notamment lorsque la présence politique de l'ONU en Sierra Leone sera réduite. C'est à cette fin que le Bureau, en collaboration avec le Ministère des collectivités locales et du développement communautaire, a organisé du 19 au 22 avril à Bo, une conférence des chefs coutumiers. Cette conférence s'est achevée par l'adoption, le 22 avril 2011, du Communiqué de Bo qui, entre autres, a appelé les chefs coutumiers à adopter une position de neutralité politique. Le Bureau a lancé un programme de sensibilisation destiné à assurer la diffusion la plus large du contenu du communiqué. Il a également conclu, en consultation avec la Commission d'enregistrement des partis politiques, un accord pour aider certains partis à renforcer leurs capacités et leur infrastructure.

21. Un accord a été signé entre le Bureau et l'Independent Radio Network (IRN) pour coordonner la diffusion des messages de paix et de non-violence à travers les 24 radios locales que compte IRN dans le pays. Le Bureau a aidé provisoirement Cotton Tree News à améliorer sa connexion avec IRN. Pour faciliter les discussions sur le code de conduite des médias et les questions électorales, le Bureau a parrainé la tenue, à Kenema, d'une conférence de l'Association des journalistes sierra-léonais. En consultation avec plusieurs associations de jeunes et l'Union sierra-léonaise des handicapés, le Bureau met la dernière main à un programme de sensibilisation destiné aux jeunes et aux groupes marginalisés du pays dans lequel des messages de non-violence seront diffusés dans le cadre d'une approche faisant intervenir d'autres jeunes et d'autres groupes marginalisés et à travers des activités sportives. Il est en outre prévu d'organiser, en collaboration avec des établissements universitaires, plusieurs séminaires pour promouvoir l'unité et la cohésion nationales. Toutes ces activités sont financées par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

B. État de la sécurité

22. En ce qui concerne la sécurité, la situation est dans l'ensemble restée stable au cours de la période considérée. Cependant, la police sierra-léonaise s'est déclarée préoccupée par la prolifération d'armes de petit calibre, notamment de pistolets de fabrication locale. Les autorités de police ont souligné que le public devait aider à empêcher l'utilisation de ces armes. Ce problème est en outre compliqué par la porosité des frontières par lesquelles des armes sont introduites illégalement. Dans le cadre de la préparation des élections de 2012, le Groupe de coordination du Conseil de sécurité nationale, composé de la police, des forces armées et d'autres organes du secteur de la sécurité, a approuvé une stratégie pour assurer la sécurité des élections. Cette stratégie, d'un montant de 11,7 millions de dollars, couvre

plusieurs domaines importants dont la formation, la logistique et la mise en place de structures de commandement et de contrôle.

C. Évolution de la situation socioéconomique

23. Avec un produit intérieur brut affichant en 2010 une croissance d'environ 5 %, l'économie sierra-léonaise émerge des effets de la crise économique mondiale qui avait fait chuter le PIB à 3,2 % en 2009. La reprise économique de 2010 a été tirée par la croissance du secteur manufacturier, des mines, de la construction et de l'agriculture, à laquelle s'est ajoutée au deuxième semestre une forte hausse de la dépense publique, affectée à plusieurs projets prioritaires d'infrastructures.

24. Cependant, la dépréciation de la monnaie en 2010 et l'accroissement des dépenses publiques ont alimenté l'inflation qui s'est établie à presque 18 %. L'expansion budgétaire a également entraîné une hausse des taux d'intérêt. Au cours du premier semestre de 2011, le Gouvernement a mis en place des mesures correctives destinées à assurer la stabilité budgétaire. Ces mesures semblent donner leurs fruits.

25. En mai, le Gouvernement a augmenté les prix des carburants à la pompe de presque 30 % en raison de la hausse des prix sur le marché mondial mais aussi de la suppression des subventions. Il les a ensuite baissé d'environ 10 %, en réaction à la chute des prix sur le marché mondial et à des manifestations menées par des groupes de jeunes. De telles hausses pourraient peser lourdement sur les pauvres. Le Gouvernement envisage donc de renforcer les filets sociaux.

26. Dans le secteur minier, le Gouvernement a lancé, le 20 juillet, un programme de travail pour l'Initiative de transparence dans les industries extractives en Sierra Leone. En plus du programme de travail, une équipe de négociateurs a été mise en place pour examiner tous les contrats miniers. Auparavant, le 21 avril, la Banque mondiale avait approuvé un don de 4 millions de dollars destiné à renforcer les capacités locales en matière de préparation et de négociation des accords miniers et de respect de la réglementation.

27. Les hausses probables de recettes dans les secteurs minier et des hydrocarbures sont porteuses de perspectives très intéressantes qui devraient, entre autres, permettre au Gouvernement de faire face au manque considérable d'infrastructures et d'accroître les dépenses prioritaires dans le développement humain. Parallèlement, cette situation nouvelle est aussi porteuse de risques et il conviendra de gérer ces recettes supplémentaires prudemment pour éviter tout effet indésirable sur les secteurs traditionnels tels que l'agriculture ou pour empêcher un cycle d'expansion et de récession. Il faudra donc accorder toute l'attention nécessaire à ces questions lors de la préparation et de la mise en œuvre du deuxième Programme pour le changement.

28. Le Programme de gratuité des soins de santé a permis de soigner et de sauver la vie de nombre d'enfants de moins de 5 ans, de femmes enceintes et de femmes allaitantes. Avec l'appui précieux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Département du développement international du Royaume-Uni et d'autres partenaires, le Gouvernement a assuré l'accès aux soins de santé aux groupes ciblés. Au cours de la période considérée, on a commencé à renforcer les systèmes de distribution des médicaments et à empêcher les pertes. On a aussi

achevé l'élaboration de cinq documents de référence clefs dont l'examen conjoint du programme concernant le plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida. Ces documents permettront d'organiser les interventions nationales en matière de lutte contre le VIH/sida au cours des 10 prochaines années. Le Parlement a voté la loi relative à la Commission nationale de lutte contre le SIDA. Cette loi comporte des dispositions relatives à la création de la Commission et à la protection des personnes atteintes du VIH/sida, y compris les veuves. Elle sera prochainement promulguée par le Président Koroma.

III. Principaux obstacles à la consolidation de la paix

A. Situation des jeunes

29. La persistance de taux de chômage inacceptables chez les jeunes demeure un obstacle à la consolidation de la paix. Entre autres initiatives, un programme « travail contre rémunération » de 10 millions de dollars et un plan de proposition d'emplois de 6 millions de dollars, l'un et l'autre financés par la Banque mondiale, visent à combattre ce problème. La Banque fournit en outre un appui institutionnel évalué à 1 million de dollars. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et Partner for the Future, Worldwide (GTZ) se sont eux aussi engagés dans des programmes en faveur de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes.

30. Les efforts pour faire reculer le chômage des jeunes ont été encouragés par l'approbation, le 7 juin 2011, de la nomination à la tête de la Commission nationale de la jeunesse d'un commissaire chargé de renforcer la coordination dans ce domaine. Les ministères compétents se sont déclarés prêts à collaborer avec la Commission. Au lendemain de cette nomination, une réunion de planification stratégique a rassemblé les principales parties prenantes les 10 et 11 juin 2011. Le PNUD a apporté un appui technique à l'établissement de la Commission de la jeunesse, dont il a rénové les locaux et à laquelle il a également fourni du matériel de bureau.

B. Corruption

31. Le Gouvernement continue d'avoir des difficultés à maîtriser la corruption. Pendant la période considérée, la Commission anticorruption a renforcé sa capacité d'enquêter et d'engager des poursuites conformément à son plan stratégique pour 2011-2013. Elle a aussi continué de décentraliser ses services et de mobiliser les administrations publiques tout en sensibilisant l'opinion par des campagnes dénonçant la corruption. Le 5 mai, la Commission a signé avec le Gouvernement britannique un mémorandum d'accord établissant un cadre pour le dialogue et le renforcement des capacités.

32. Le 13 mai, la Commission a présenté son rapport annuel et a remis des chèques d'un montant de 611 millions de leones (143 000 dollars) et 9 450 dollars, respectivement, au Président Koroma, qui a réaffirmé son soutien au travail de la Commission. En ce qui concerne les poursuites engagées par la Commission, le Commissaire général de l'Autorité nationale du revenu a été acquitté de plusieurs chefs d'accusation pour corruption, mais la Commission a fait appel de la décision.

Elle a toutefois obtenu l'inculpation d'autres hauts fonctionnaires, dont plusieurs membres du Secrétariat pour l'évolution des attitudes et des comportements, chargé de promouvoir le renouveau moral dans le pays. La Commission fait face à un certain nombre de contraintes, notamment le manque de personnel et des locaux inadaptés à Freetown.

C. Trafic de drogues et criminalité organisée

33. Le Groupe de la criminalité transnationale organisée a poursuivi son travail dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. En 2011, le Groupe a enregistré à ce jour 28 saisies de drogues.

34. Toutefois, la culture du cannabis (*cannabis sativa*) en vue de son exportation vers les pays voisins demeure un problème majeur. Le BINUCSIL a poursuivi ses discussions avec la police et les autres parties prenantes sur les mesures à prendre pour éliminer les grandes exploitations de cannabis, avec des fonds fournis par l'Irish Aid. Les discussions ont porté aussi sur la possibilité de mettre à profit le Plan d'aide commerciale aux petits exploitants, qui encourage les exploitations à petite échelle, pour offrir d'autres moyens d'existence aux paysans cultivant le cannabis. Enfin, le Groupe de la criminalité transnationale organisée s'emploie à mettre au point d'autres stratégies, y compris des procédures de confiscation de biens.

35. Pendant la période considérée, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a mobilisé des fonds additionnels pour fournir au Groupe de la criminalité transnationale organisée des locaux appropriés, et soutenir le développement des laboratoires d'analyse scientifique de la police sierra-léonaise et le renforcement des capacités de la Brigade maritime mixte en matière de lutte contre les activités illicites dans les eaux territoriales de la Sierra Leone. Des opérations de renseignement et de police ont été menées en vue de renforcer les contrôles aux frontières, en particulier à l'aéroport international de Lungi. Pour lutter contre le blanchiment d'argent, l'ONUDC a fourni de nouveaux services de conseil et du matériel au Groupe de la criminalité transnationale organisée, au Groupe du renseignement financier et à la Commission anticorruption.

IV. Appui aux institutions démocratiques

A. Commission électorale nationale

36. Outre les préparatifs des élections de 2012, la Commission électorale nationale a continué d'organiser des élections législatives partielles crédibles, ainsi que les élections aux conseils locaux et les élections des chefs coutumiers. Un important appui technique d'un montant de 25 millions de dollars environ, financé par le fonds commun géré par le PNUD, a été alloué à la Commission dans des domaines tels que le soutien à l'informatisation et le renforcement des bureaux des districts et régions. Les plans actuels pour les élections de 2012 prévoient un niveau d'aide technique à la Commission moindre que lors des élections de 2007, preuve du succès des efforts déjà consentis pour renforcer ses capacités.

37. Les rapports entre le SLPP et la Commission électorale nationale sont demeurés difficiles, certains membres influents du parti critiquant les responsables de la Commission et exprimant des réserves au sujet d'un programme de formation électorale lancé par la Commission en vue de disposer à l'avenir d'officiers électoraux. Pendant la période à l'examen, la Cour suprême a accepté d'entendre le SLPP, qui contestait l'annulation par la Commission des votes dans 477 bureaux lors des élections présidentielles de 2007. La Cour n'a pas encore rendu sa décision. Néanmoins, la Commission électorale poursuit ses consultations avec les partis politiques par l'intermédiaire de son comité de liaison avec les partis politiques, et des discussions sont en cours entre le BINUCSIL, la Commission d'enregistrement des partis politiques et la Commission électorale sur la manière d'améliorer le travail du Comité de liaison, et en particulier la coopération entre les partis politiques et la Commission.

B. Commission d'enregistrement des partis politiques

38. Le Président de la Commission d'enregistrement des partis politiques nouvellement nommé, le juge Ademusu, a prêté serment le 14 avril. Le poste était demeuré quelque temps vacant, et l'on compte que cette nomination va dynamiser les travaux de la Commission en facilitant la médiation entre les partis politiques à l'approche des élections de 2012. La Commission dirigera aussi, avec le soutien du BINUCSIL, les efforts visant à encourager le dialogue entre les partis et la bonne application du communiqué conjoint du 2 avril. L'aide à la Commission au titre du fonds commun pour les élections est en cours de finalisation. Avec un appui supplémentaire de l'USAID, les capacités de la Commission en matière de médiation et de résolution des conflits ont été renforcées par une formation dispensée aux membres des comités chargés de veiller au respect du code de conduite dans les districts. Les comités ont commencé à se réunir à intervalles réguliers.

C. Commission indépendante des médias

39. Pendant la période considérée, la Haute Cour de Sierra Leone a validé une décision de la Commission indépendante des médias, qui avait retiré au Conseil municipal de Freetown sa licence d'exploitation d'une station de radio. Le Conseil est dirigé par l'APC, le parti au pouvoir. La Haute Cour a également entériné la décision de la Commission de fermer la station de radio du SLPP. La Commission avait alors fait observer que les stations de radio des partis politiques avaient contribué par leurs programmes à attiser l'intolérance à l'égard des adversaires politiques et à provoquer des incidents violents. La Commission recevra une aide au titre du fonds commun pour les élections en vue d'améliorer ses mécanismes de réglementation des médias pendant la période précédant les élections de 2012.

D. Sierra Leone Broadcasting Corporation

40. Soucieuse de démontrer son impartialité et sa volonté de donner à tous les partis politiques la possibilité de s'exprimer, la Sierra Leone Broadcasting Corporation (Société de radiodiffusion sierra-léonaise) a couvert le récent congrès

national du SLPP et accordé un temps d'antenne à chacun des 19 candidats du SLPP à la présidence. Le BINUCSIL, fort d'un soutien financier du Fonds pour la consolidation de la paix, a continué d'aider la société à payer les salaires de ses 160 employés et de lui fournir une assistance technique pour la production de programmes. Il pourrait être toutefois nécessaire de réexaminer les moyens financiers et opérationnels de la société afin qu'elle puisse fonctionner avec efficacité comme un organe de radiodiffusion national indépendant. Cet examen devrait porter aussi sur les effectifs et les niveaux de rémunération, compte tenu des ressources disponibles.

E. Parlement

41. Le Parlement, avec l'appui du PNUD, a commencé à recruter du personnel pour huit services administratifs dont la création est prévue par la loi sur le service parlementaire. Certaines des personnes recrutées seront chargées d'établir les transcriptions officielles des débats parlementaires et d'assurer la publication des lois votées par le Parlement .

F. Décentralisation et délégation des pouvoirs

42. Le nombre de fonctions déléguées dans le cadre du processus de décentralisation et de délégation des pouvoirs est toujours de 46, sur un total de 80. Les progrès ont été ralentis par l'inertie du gouvernement central, ainsi que par les capacités limitées, dans des domaines essentiels, de certains conseils locaux et les conditions de service médiocres.

V. Droits de l'homme

Commission nationale des droits de l'homme

43. Pendant la période considérée, la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme a exercé son mandat juridictionnel en tenant sa première audience publique dans une affaire concernant 235 anciens soldats des Forces armées de la République de Sierra Leone (FARSL) que l'armée avait renvoyés au motif qu'ils étaient « atteints de maladie chronique » et « mentalement déséquilibrés ». Dans une décision qui fera date, rendue le 27 juin 2011, la Commission a dit que ces anciens soldats avaient été victimes de discrimination et de traitement inhumain et qu'il avait été porté atteinte à leur droit au respect de la vie privée. Le Gouvernement n'a pas fait appel de la décision.

44. Autre fait notable, le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme a reconnu en juin 2011 l'indépendance de la Commission en l'accréditant dans la catégorie « A ».

45. Le 10 mars 2011, le Parlement a adopté à l'unanimité la Loi sur les personnes handicapées, qui prévoit la création d'une commission nationale des personnes handicapées. C'est là une étape majeure dans la lutte contre la discrimination.

46. Pendant la période à l'examen, le BINUCSIL a mis en œuvre plusieurs programmes de renforcement des capacités, dont un appui technique à la

Commission des droits de l'homme en vue de la création d'une Direction du contrôle et de la recherche, et de la formation de son personnel dans le domaine de la surveillance du respect des droits de l'homme.

VI. Femmes

47. Au cours de la période considérée, le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies ont adopté, conformément à la Stratégie de vision commune, une démarche en quatre points en faveur des femmes, à savoir : a) promotion de l'accès des femmes et des filles aux soins de santé, b) participation à la vie politique et à la prise de décision, c) accès des femmes et des filles à la justice, et d) lutte contre la violence sexiste. Les Journées mondiales portes ouvertes pour les femmes et la paix organisées par le système des Nations Unies devraient se tenir les 27 et 28 septembre, et les préparatifs sont en cours.

48. En application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et du plan d'action national de la Sierra Leone, le BINUCSIL et les membres de la M30 Taskforce, une coalition de groupes de pression, ont poursuivi l'élaboration d'un projet de loi fixant un quota de 30 % de femmes dans les assemblées élues du pays. Ce projet sera présenté au Parlement en septembre 2011 dans le cadre des efforts pour accroître la participation des femmes. Lors d'une cérémonie organisée le 29 mars 2011 pour célébrer la Journée internationale de la femme et promouvoir l'application du plan d'action national, le Président Koroma a prononcé un discours dans lequel il a déclaré qu'un projet de loi sur les délits sexuels, prévoyant une peine maximale et incompressible en cas de viol, ferait l'objet d'un examen accéléré au Parlement. Le Président s'est prononcé en faveur d'une loi instituant un quota de 30 % de femmes et a déclaré que le 8 mars, Journée internationale de la femme, serait jour férié. De même, la loi sierra-léonaise sur les chefferies serait révisée pour permettre aux femmes d'exercer les fonctions de chef suprême dans tout le pays. Depuis, le conseil des ministres a approuvé le projet de loi sur les délits sexuels, qui sera soumis au Parlement en septembre 2011.

49. La mise en œuvre du plan d'action national et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste ont été également marquées par l'ouverture dans les tribunaux de Freetown de bureaux d'information conseillant les femmes et les filles au sujet de leurs droits. Il est envisagé d'étendre ces services à d'autres villes. Des tribunaux spéciaux, siégeant le samedi, ont été institués à Freetown en vue de juger les affaires de violence sexuelle et sexiste, ce qui a permis de réduire le nombre de dossiers en souffrance. Pour faciliter le jugement de ces affaires, le BINUCSIL a travaillé en étroite collaboration avec des organisations de la société civile et avec la police pour assurer la protection des témoins en tant que de besoin. L'absence de témoins, ou leur refus parfois de témoigner par crainte de représailles, sont un obstacle à la justice. La possibilité offerte aux victimes de bénéficier d'un examen médical gratuit, grâce aux interventions du BINUCSIL et des acteurs locaux, a également amélioré la situation, les victimes n'ayant souvent pas les moyens de supporter ces frais.

50. Avec l'aide du BINUCSIL, d'ONU-Femmes et du Fonds des Nations Unies pour la population, trois associations de Sowies (cheffes traditionnelles) de district ont été créées en mai et juillet afin d'obtenir l'accord des Sowies pour que les

mutilations génitales féminines ne soient pas pratiquées sur des filles âgées de moins de dix-huit ans. Le BINUCSIL s'est efforcé de coopérer étroitement avec les Sowies afin de faire évoluer les attitudes à l'égard de ces pratiques.

51. En ce qui concerne l'intégration des femmes dans le secteur de sécurité, la Police sierra-léonaise a continué de faire bénéficier plusieurs de ses recrues féminines particulièrement compétentes d'un programme de promotion accéléré. La Police a également adopté une politique des ressources humaines plus attentives aux besoins familiaux, et le nombre de femmes recrutées continue de progresser, leur pourcentage par rapport à l'effectif total se situant aujourd'hui juste au-dessus de 10 %.

VII. Soutenir la consolidation de la paix

52. Au cours de la période à l'examen, l'équipe de pays des Nations Unies a obtenu au titre du Fonds du programme « Unis dans l'action » des crédits d'un montant de 9 282 000 dollars (contre 9 700 000 dollars en 2010), qui ont été alloués par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la Sierra Leone établi dans le cadre de la Stratégie de vision commune. Le Fonds a été alimenté en 2011 par d'autres dépôts effectués par l'Agence australienne pour le développement international, le Département du développement international du Royaume-Uni et le Ministère canadien des affaires étrangères. Les versements au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs au titre de la Stratégie de vision commune ayant été depuis sa création inférieurs aux prévisions, le Fonds pour la consolidation de la paix est depuis 2007 une importante source de financement pour les activités des Nations Unies en Sierra Leone. Ce Fonds continue de soutenir dans ce pays des projets en faveur des acteurs non étatiques et des victimes de la guerre, ainsi que des composantes de la Stratégie de vision commune intéressant les femmes, comme le renforcement des services d'orientation des victimes de la violence sexuelle et sexiste et la mise en place d'un cadre juridique offrant une meilleure reconnaissance des droits des femmes et des filles.

53. Du 24 au 27 mai 2011, le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, l'ambassadeur John McNee, Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est rendu en Sierra Leone à la tête d'une délégation composée de représentants de plusieurs États Membres. La délégation a rencontré divers acteurs nationaux et partenaires internationaux, parmi lesquels le Président Koroma et les Ministres des affaires étrangères et des finances, ainsi que des représentants de la société civile et des membres du corps diplomatique à Freetown. La visite a été consacrée aux domaines prioritaires retenus par la Commission de consolidation de la paix : bonne gouvernance, lutte contre le trafic de drogues et les substances narcotiques illégales, et chômage des jeunes. La délégation a eu l'occasion de discuter longuement des élections de 2012 avec l'ensemble des acteurs intéressés. Elle a salué les progrès remarquables accomplis par la Sierra Leone dans la consolidation des institutions démocratiques et a réaffirmé le soutien de la Commission à la phase finale du processus de consolidation de la paix. En particulier, la délégation a appelé tous les partis à se battre loyalement lors des élections de 2012, sur la base de règles claires, convenues et acceptées par tous longtemps avant la date du scrutin.

VIII. Tribunal spécial pour la Sierra Leone

54. Les conclusions des parties au procès de l'ancien Président libérien Charles Taylor ont été présentées au Tribunal spécial le 11 mars 2011. Le verdict est attendu en septembre 2011.

55. Le 24 mai 2011, la deuxième chambre de première instance a rendu des ordonnances dans deux affaires distinctes inculpant cinq prévenus pour outrage au Tribunal. Ces personnes étaient accusées de subornation de témoins dans les procès d'anciens membres du Conseil révolutionnaire des forces armées (CRFA) et de Charles Taylor. L'une d'elle a plaidé coupable dans l'affaire du procès du CRFA, et l'affaire relative au procès de Charles Taylor a été ajournée à une date ultérieure cette année.

56. L'une et l'autre affaires font ressortir la nécessité de protéger les témoins, dans le cadre des fonctions résiduelles du Tribunal. Des discussions ont donc été engagées avec le Gouvernement en vue de l'établissement d'un programme national de protection des témoins, dont bénéficieraient les témoins du Tribunal comme ceux des juridictions nationales.

IX. Coopération régionale

57. La Sierra Leone a continué de renforcer ses relations avec ses voisins et les autres pays de la sous-région. Le 21 juin, le Président Koroma a organisé un mini-sommet d'une journée réunissant les représentants de cinq nations du Comité ad hoc des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin d'examiner des nominations à des organes statutaires de la Communauté, dont la Cour de justice de la CEDEAO et d'autres organes de la Commission. Ont participé à la réunion les Présidents du Libéria, de la Guinée-Bissau et du Togo, ainsi que le Ministre des affaires étrangères du Mali.

58. Le Président Koroma a assisté le 17 juillet à un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union du fleuve Mano. Les participants se sont félicités de la paix et de la stabilité relatives qui régnaient dans le bassin du fleuve Mano, ainsi que de l'évolution positive des événements en Côte d'Ivoire et en Guinée. Dans un communiqué final adopté à l'issue du sommet, ils se sont engagés à renforcer leur coopération aux fins de leur sécurité commune et de la mise en place d'un mécanisme entre les États membres de l'Union.

X. Observations et recommandations

59. J'applaudis les efforts déployés par la Sierra Leone en faveur de la consolidation de la paix et du progrès socioéconomique, en dépit d'importantes difficultés. Ces progrès témoignent des efforts inlassables de son gouvernement et de ceux des autres acteurs, dont la contribution à la cohésion nationale, à la tolérance dans la vie politique et à la non-violence devrait demeurer essentielle avant, pendant et après les élections de 2012.

60. Je suis encouragé par la perspective du lancement du processus d'inscription des électeurs au premier trimestre de 2012. J'engage instamment tous les partis politiques et leurs partisans à œuvrer tous ensemble, dans l'intérêt national, en vue

de créer un environnement pacifique et favorable au bon déroulement du processus électoral selon des normes démocratiques acceptables. Il est essentiel aussi que la Sierra Leone dispose de partis politiques solides et assurés, car ce sont eux, en définitive, les agents du changement. J'appelle donc les dirigeants des partis politiques sierra-léonais à promouvoir une culture du dialogue constructif, visant à résoudre pacifiquement les différences entre partis et au sein des partis.

61. J'engage les médias à jouer un rôle plus constructif dans le processus électoral et de s'abstenir de toutes publications provocatrices de nature à aviver les tensions ou à encourager la violence. Je leur demande aussi de se conformer au code de conduite des médias révisé afin de contribuer à créer et entretenir un climat pacifique. La Sierra Leone Broadcasting Corporation s'est révélée d'une grande utilité pour diffuser l'information et promouvoir la cohésion nationale. Il importe de n'épargner aucun effort pour renforcer ses capacités opérationnelles et lui permettre de continuer à jouer son rôle d'organe de radiodiffusion national indépendant.

62. J'encourage le secteur minier et ses partenaires nationaux et internationaux à renforcer leur coopération. Les industries minières de la Sierra Leone contribuent de manière essentielle à la prospérité économique du pays en tant que source de recettes pour l'État et source potentielle d'emplois. De même, il importe de prêter une plus grande attention aux questions sociales, et de s'employer en particulier à réduire autant que possible la pauvreté, les pressions inflationnistes, le chômage des jeunes et les autres problèmes auxquels sont confrontés une majorité de Sierra-Léonais. Il faut aussi établir de solides mécanismes de responsabilisation et de transparence pour créer des perspectives de croissance économique durables.

63. Je me réjouis de la proposition du Président Koroma de convoquer, sitôt que possible, une conférence nationale de toutes les parties prenantes afin d'examiner les griefs politiques ou autres et de parvenir à un accord sur les modalités propres à assurer le déroulement pacifique des élections et intensifier les efforts pour dégager un consensus national sur les grands défis que le pays est appelé à relever. Mon Représentant exécutif est prêt à assister le Gouvernement sierra-léonais dans l'organisation de cette importante conférence.

64. Je salue les efforts soutenus du Président Koroma et de son gouvernement pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, à travers en particulier le projet de loi instituant un quota de 30 % de femmes dans les assemblées élues. Il est essentiel que les plans en vue des élections de 2012 tiennent également compte des mesures qui sont nécessaires dans le domaine de l'égalité entre les sexes, et j'invite instamment toutes les parties prenantes à contribuer pleinement à ce processus.

65. Je souhaite aussi exprimer ma satisfaction devant le soutien que la Commission de la consolidation de la paix apporte à la Sierra Leone, ainsi que devant le ferme engagement du Président sortant de la formation Sierra Leone, l'ambassadeur John McNee, ancien Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies. Sa coopération avec les parties prenantes nationales et internationales a servi la cause de la consolidation de la paix en Sierra Leone et a grandement facilité les efforts du BINUCSIL. Au cours des prochains mois, la Commission de la consolidation de la paix devrait continuer à œuvrer en faveur de la réalisation des principaux objectifs relevant de son mandat en Sierra Leone, intensifier son soutien au processus électoral dans le pays et présenter en temps voulu ses avis au Conseil de sécurité, pour examen.

66. Compte tenu des élections planifiées en 2012, je recommande que le mandat du BINUCSIL, tel qu'énoncé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1940 (2010) et les résolutions pertinentes antérieures, soit renouvelé pour une durée d'un an. Ce renouvellement permettra au BINUCSIL de poursuivre ses efforts en faveur de la consolidation de la paix et de la réconciliation nationale, son appui aux réformes pour une bonne gouvernance, sa lutte contre la corruption, le trafic de drogues et la criminalité organisée, et son travail pour réduire le chômage des jeunes et pour contribuer à mobiliser l'aide des donateurs internationaux.

67. Enfin, je remercie le Président Koroma et le Gouvernement sierra-léonais du soutien qu'ils n'ont cessé d'apporter au BINUCSIL dans l'exercice de son mandat. Je voudrais exprimer ma gratitude aux partenaires de développement internationaux de la Sierra Leone, ainsi qu'à la Banque africaine de développement et à la Banque mondiale, pour leurs contributions à la consolidation de la paix dans le pays. Je remercie aussi le personnel du BINUCSIL et les agents du système des Nations Unies en Sierra Leone pour leurs efforts indéfectibles en vue d'assurer la bonne exécution du mandat du Bureau, sous la direction de mon Représentant exécutif, Michael von der Schulenburg.